

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026\_3\_17

**Objet : Désignation du référent « zéro déchet plastique en Méditerranée » suite à l'adhésion de la commune à la charte régionale**

**VOTE**

**21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS de M. LOMBARDO – Mme DELOUS – M. DUBOURDIEU – Mme MAROUZÉ – M. NOEL – Mme ISOARDO – M. MOUZON et M. CAMPANELLI**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le sept avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

M. AGARD Christophe à Mme GARCIA Chantal  
M. MARTIN Patrice à M. SPINELLY Éric

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

**Désignation du référent « zéro déchet plastique en Méditerranée » suite à l'adhésion de la commune à la charte régionale**

Par délibération n°2024\_3\_32 du 11 avril 2024, a approuvé l'adhésion de la commune à la charte régionale « zéro déchet plastique en Méditerranée ».

Cette charte a pour ambition d'engager les communes et les intercommunalités dans des plans d'actions de réduction des déchets plastiques à travers 3 domaines d'actions : la sensibilisation des acteurs du territoire, la prévention de l'utilisation des matières plastiques et l'optimisation de la gestion des déchets plastiques.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un élu référent.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Céline TRANCHARD en qualité d'élue référente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**DESIGNE** comme élue référente « zéro déchet plastique » : Madame Céline TRANCHARD.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARGILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

